

Extract of Ville de Calais

<http://www.calais.fr/Departement-des-Affaires-Generales>

( 43 . 8973087 , 1 . 8849423 )

# Département des Affaires Générales et Population - Service des Cimetières

- Votre Mairie - Les services municipaux dans votre vie quotidienne - Le Service des Cimetières -



Publication date: jeudi 15 avril 2010

---

Copyright © Ville de Calais - Tous droits réservés

---

**Cimetière sud , avenue de St Exupéry**  
**Cimetière nord, avenue Pierre de Coubertin**

<span class='spip\_document\_5986 spip\_documents spip\_documents\_left' style='float:left; width:343px;'>

Le cimetière sud et le cimetière nord possèdent chacun un columbarium et un jardin du souvenir.  
Ils sont ouverts au public de 8 h à 19 h du 1er mai au 3 novembre et de 8 h à 17 h 30 du 4 novembre au 30 avril.

Les véhicules transportant des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite disposant d'une autorisation spéciale délivrée par le Maire peuvent circuler dans l'enceinte des cimetières aux horaires suivants :

**Horaires d'Hiver** : du 4 novembre au 30 avril

- les lundis et samedis après-midi de 14 h à 17 h
- les mercredis de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h

**Horaires d'Eté** : du 1er mai au 3 novembre

- les lundis et samedis après-midi de 14 h à 18 h 30
- les mercredis de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h 30

**Les jours fériés sont interdits à la circulation.**

Renseignements au 03.21.46.63.10 ou par Mail : [cimetieres@mairie-calais.fr](mailto:cimetieres@mairie-calais.fr)